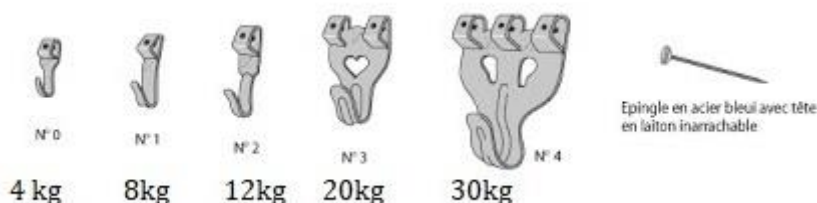


## **Recommandation aux locataires**

Conseils pratiques, non limitatifs, pour une bonne occupation par les locataires. Ces recommandations doivent être prises en compte en fonction de l'état à l'entrée ainsi que des éventuelles dispositions prévues dans le bail.

### **Plafond – Murs**

- Ne coller pas le mobilier aux murs, laisser une zone de ventilation naturelle.
- Prévoir des butées de portes en pose afin d'éviter des coups dans les murs ou dans les portes.
- Décrocher et nettoyer régulièrement vos cadres afin d'éviter l'incrustation de poussière.
- Enlever les clous, les vis, et les chevilles, reboucher proprement les trous, poncer la retouche si nécessaire, repeindre la retouche avec la même peinture que le mur, afin que celle-ci ne se voit plus.
- Il est vivement conseillé d'utiliser des « Crochets X » (vendus dans les magasins de bricolages et grandes surfaces).



- Les éponges magiques de type « Mr Propre » font des miracles, il est cependant conseillé de les tester sur une petite zone afin d'être sûr que votre peinture les supporte.

### **Revêtement de sol**

- Protéger le sol des pieds de meubles, des chaises et des lits avec des patins de protection en feutre ou en caoutchouc.
- Nettoyer régulièrement les sols avec les produits adaptés au revêtement.

### **Lambris – Carrelage - Faïence**

- Il est interdit de forer sans l'autorisation du Bailleur. En cas d'accord, il est conseillé de forer dans les joints.
- Nettoyer avec des produits adaptés, ne laisser pas le calcaire s'imprégner.

### **Porte – Châssis de fenêtre**

- Il est interdit de forer ou de coller des patères.
- Les clés présentes doivent être restituées à la sortie, les béquilles doivent être fixées, les charnières doivent être réglées.
- Penser à bien nettoyer les vitrages accessibles ainsi que la battée de fenêtre.

### **Plomberie**

- Les robinets d’arrêt doivent être utilisés régulièrement afin d’éviter leur blocage.
- Nettoyer les siphons et détartrer les mousseurs.

### **Mobilier de cuisine**

- Il est interdit de couper directement sur le plan de travail.
- Nettoyer régulièrement les surfaces chauffantes telles que les taques de cuisson, le four, le micro-onde, afin d’éviter l’incrustation dans la matière.
- Dégivrer le congélateur, nettoyer le réfrigérateur, nettoyer les filtres de la hotte.

### **Electricité**

- Il est interdit de couper les fils, n’oublier pas de replacer le luminaire ou la douille d’origine avec des ampoules fonctionnelles.
- Remplacer les piles des détecteurs de fumée.

### **Entretien**

- Consulter le bail ou les manuels d’utilisations afin de connaître de fréquences d’entretien telles qu’alarme, adoucisseur d’eau, chaudière, feu ouvert, ...
- Les derniers entretiens doivent dater au plus tard 3 mois avant la fin du bail.

### **Plantes et extérieurs**

- Les évacuations d’eau pluviales doivent rester dégagées.
- Les terrasses et allées doivent être nettoyées, les arbustes et haies taillées, la pelouse tondu de manière régulière. Attention au mobilier qui étouffe l’herbe.
- Attention aux marques de pots sur les terrasses ou sur le parquet.

**Signaler immédiatement les dysfonctionnements ou problèmes, une preuve écrite est vivement conseillée.**